

Réponse au rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la Commune de L'Aigle pour les exercices 1996 et suivants.

En qualité d'Ancien Maire de L'AIGLE et au nom des Membres de la Municipalité que j'ai eu l'honneur de diriger de 1995 à 2001 et dont la gestion a été lourdement mise en cause par mes successeurs, je voudrais faire les remarques suivantes :

- Il apparaît très clairement à la lecture de ce rapport que la commune de L'AIGLE n'a été en aucune manière « mise en faillite » ou en situation « proche du dépôt de bilan » par notre gestion, ainsi que cela a été affirmé publiquement par nos successeurs et complaisamment relayé par certains journaux.

En effet nous relevons avec satisfaction les observations ci-après de la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie que nos successeurs ne sauraient contester :

- **Concernant l'endettement**

« la tendance générale est celle d'un désendettement progressif : le stock de la dette a diminué de 18% en 5 ans » et plus loin « l'encours moyen de la dette par habitant à L'AIGLE est nettement plus faible que le ratio des communes de la même catégorie dans la Région. »

Ces propos sont étayés par le tableau suivant :

	1997	1998	1999	2000
Encours de la dette au 31 décembre (en euros par habitant)				
L'AIGLE	836	821	741	765
Moyenne régionale	1061	1078	1089	1062

Nous pouvons ajouter que la charge de la dette pour les années à venir était – au terme de notre mandat – en voie de diminution sensible, laissant ainsi de larges possibilités d'action à nos successeurs.

- **Concernant la fiscalité**

Nous avons apprécié que dans le domaine de la fiscalité également soit reconnue la situation très saine de la commune de L'Aigle.

Nous citons :

« Le montant moyen par habitant des impôts locaux est nettement plus faible à L'AIGLE que dans les communes comparables de la Région ».

Ce constat de la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie s'appuie sur le tableau suivant :

Montant en euros par habitant	1997	1998	1999	2000
<u>Taxe sur les propriétés foncières bâties</u>				
L' AIGLE	142	145	161	162
<i>(dont au profit de la commune seule)</i>	<i>(100)</i>	<i>(92)</i>	<i>(103)</i>	<i>(162)</i>
moyenne régionale	155	162	160	164
<u>Taxe d'habitation</u>				
L' AIGLE	64	62	68	70
<i>(dont au profit de la commune seule)</i>	<i>(49)</i>	<i>(44)</i>	<i>(48)</i>	<i>(70)</i>
moyenne régionale	82	84	88	91
<u>Taxe professionnelle</u>				
L' AIGLE	146	134	149	142
<i>(dont au profit de la commune seule)</i>	<i>(124)</i>	<i>(108)</i>	<i>(121)</i>	<i>(0)</i>
moyenne régionale	301	306	217	213

La Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie relève par ailleurs que « *les taux de la taxe d'habitation sont plus faibles à L' AIGLE que dans les communes bas-normandes de la même strate démographique* »(villes de 5000 à 10 000 hab.)

La conclusion de la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie concernant l'endettement et la fiscalité est la suivante : « *ainsi en 2000 et 2001 la ville disposait d'une certaine marge de manœuvre tant en matière d'endettement que de fiscalité* ».

On ne saurait mieux dire que la ville de L' Aigle n'était en mars 2001 **ni en faillite ni en dépôt de bilan**.

Ce constat établi par une autorité officielle et impartiale est la meilleure réponse aux accusations dont nous avons été l'objet.

Nous voudrions par ailleurs faire quelques remarques sur des points particuliers de l'analyse financière évoqués par la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie.

- Il est indiqué que le résultat brut de fonctionnement annuel est chaque année inférieur au remboursement d'emprunts à réaliser.

Nous tenons à faire remarquer que cette situation était antérieure à l'année 1995 et donc antérieure à notre gestion et que le rapport : *annuité de la dette / résultat brut de fonctionnement* est resté au même niveau sous notre mandat que sous le mandat précédent, à l'exception de l'année 2000, suite au retard apporté au règlement de la vente du terrain de camping intervenu l'année suivante.

Nous voudrions ajouter que nous avons maintenu la situation antérieure bien que depuis 1996 les excédents des budgets de l'eau et des budgets de

l'assainissement ne soient plus versés au budget général (600 000 F en 1995) ce qui a diminué d'autant les recettes de fonctionnement.

➤ Concernant la diminution du fonds de roulement à partir de 1997 nous voudrions faire les remarques suivantes :

- Nous avons estimé qu'il n'était pas nécessaire de maintenir un fonds de roulement élevé et qu'il convenait d'utiliser une partie de ces fonds pour répondre aux besoins de la ville.

Par ailleurs, ainsi que l'a fait remarquer la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie, l'endettement a diminué parallèlement de manière importante. Si la vente du terrain de camping avait été réalisée en 2000 le fonds de roulement aurait diminué exactement du même niveau que l'endettement.

- Ce retard dans la vente du terrain de camping (420 000 € soit 2 750 000 F) est la cause du fonds de roulement légèrement négatif à la fin de l'année 2000 (80 000 € soit 500 000 F). Nous pouvions légitimement attendre ce produit pour l'an 2000, le compromis de vente ayant été signé début 1999 et le permis de construire effectivement accordé en juillet 2000.

C'est le recours d'un riverain au Tribunal Administratif qui n'a rendu la vente possible que fin 2001. Ce riverain, débouté, a d'ailleurs renoncé à faire appel.

L'aboutissement tardif, mais heureux, de cette affaire démontre la totale bonne foi de notre municipalité.

- Nous pouvons ajouter que même dans ces circonstances défavorables l'ensemble des comptes de la ville de L'Aigle, avec les budgets annexes (eau, assainissement, 4 jours de L'Aigle) était fin 2000 en positif de 639 000 € (4 190 000 F) ainsi que le souligne la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie.
- On voudra bien noter enfin que pour cette même année 2000, l'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au compte administratif est de 1 300 000€ (8 527 000) ce qui indique que des sommes importantes ont été consacrées à l'investissement.

BUDGET 2001

Le rapport évoque par ailleurs la présentation en déséquilibre par nos successeurs du budget 2001, ce qui avait amené l'intervention de la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie. Nos successeurs avaient alors prétendu se trouver devant un manque de 3 329 831 F les empêchant de boucler le budget.

Nous tenons à rappeler ici :

- que la Chambre régionale des Comptes de Basse-Normandie a pu établir ce budget en équilibre en retirant 3 439 000 F d'investissements *non engagés et non strictement nécessaires dans l'immédiat*, selon les propres termes de la Chambre.
- que n'avait pas été inscrite au budget la vente en cours d'un immeuble pour 400 000 F -ni bien entendu celle du terrain de camping ! –
- qu'il n'avait pas été apporté de variations notables aux dépenses de fonctionnement de l'année précédente

- qu'il n'était proposé aucune augmentation d'impôts, si faible soit-elle.

La Chambre régionale, en tenant compte des possibilités de la ville en matière de fonctionnement et d'investissement, et en proposant une augmentation d'impôt de 5,4%, a fait le travail qui aurait dû être celui de la municipalité en place.

Pour conclure ce chapitre, indiquons qu'au compte administratif 2001, l'excédent de fonctionnement pour l'année a été de 398 000 € (2 600 000F) compte non tenu du versement en décembre 2001 des 420 000 € (2 750 000F) du terrain de camping – somme inscrite seulement au budget 2002. La Chambre régionale des Comptes décrit d'ailleurs comme « *relativement favorable* » la situation du compte administratif 2001. Résultat impossible si la situation financière à notre départ, avait été celle décrite par nos successeurs.

Cela nous amène à penser que la procédure utilisée : présentation d'un budget en déséquilibre, entraînant l'intervention de la Chambre régionale des Comptes – procédure rarissime- était, dans ce cas particulier tout à fait inadaptée, vu la situation financière et le potentiel de la Ville et qu'elle a été mise en œuvre en raison d'une appréciation erronée des comptes de la ville de L'Aigle...

Nous voudrions, en conclusion, souligner deux points :

- Il convient de considérer, à côté de la situation financière, l'œuvre très importante accomplie pendant ces quelques années par notre équipe municipale afin de répondre aux besoins de la ville pour son équipement et son fonctionnement.
- Si tant de réalisations ont été possibles en si peu de temps, c'est grâce à la coopération confiante et active avec la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et toutes les communes qui la composent. Nous avons agi dans un esprit de partage équitable des responsabilités dans l'intérêt de tous les habitants de cette communauté et, au-delà de celle-ci, dans l'intérêt de tous les habitants du Pays d'Ouche aiglon.

Concernant les services de l'eau et de l'assainissement nous n'avons pas de remarques particulières à faire sinon que, là aussi, nous avons fait notre travail en améliorant les réseaux et surtout en réalisant la nouvelle station d'épuration dans le cadre d'un SIVU avec la commune de Saint-Sulpice-sur-Risle.

Cette station fonctionne depuis le 10 décembre 2002. Malgré cette construction, nous avons maintenu le prix de l'eau à un niveau sensiblement inférieur à la moyenne nationale.